

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT**

Séance du 15 décembre 2020 présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié, relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu le décret n°88-74 du 21 janvier 1988 modifiant le décret n°83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux ;

Vu l'article 2 de la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction M 14 n°96-078 du 1<sup>er</sup> août 1996 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 et ses annexes ;

**DELIBERE**

**Article Premier** : Le Président de la Caisse des Ecoles du 13<sup>ème</sup> arrondissement est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

**Article 2** : Affectation et montant des crédits :

Chap. Art.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT - LIBELLES	Budget 2020	Montant autorisé avant BP 2021
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 624,00 €</b>	<b>2 406,00 €</b>
205	Concessions et droits similaires (Logiciels)	9 624,00 €	2 406,00 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>805 525,89 €</b>	<b>201 381,47 €</b>
214	<b>Constructions sur sol d'autrui</b>	487 376,00 €	121 844,00 €
2145	Installations générales, agencements, aménagements	487 376,00 €	121 844,00 €
215	<b>Installations, Matériels et Outillages techniques</b>	305 149,89 €	76 287,47 €
2151	2151 - Matériels et Outillages - Installations des Restaurants Scolaires	305 149,89 €	76 287,47 €
218	<b>Autres Immobilisations Corporelles</b>	13 000,00 €	3 250,00 €
2182	Matériel de transport	- €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
2184	Mobilier	3 000,00 €	750,00 €
	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>815 149,89 €</b>	<b>203 787,47 €</b>

**Article 3** : Copie de la présente sera transmise à :

- Préfecture de Paris – Bureau du contrôle de légalité ;
- Trésorerie Principale de Paris

  
**Jérôme COUMET**  
 Président de la Caisse des Ecoles